Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 28 Février 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.2), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de Claude MAIRE **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Franois** : M. Claude PREIONI **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, C. CAULET, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, M. EL YASSA (jusqu'au 0.1), L. FAGAUT, M. OMOURI (à partir du 0.2), D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, K. ROCHDI, R. STHAL (à partir du 0.2), G. VAN HELLE, C. PREIONI, S. RUTKOWSKI, P. CONTOZ, P. BELUCHE, A. OLSZAK, JM. BOUSSET, F. LAIDIE (jusqu'au 1.2.2), P. ROUTHIER, Y. DELARUE, JP. MICHAUD

Mandataires : E. MAILLOT, F. PRESSE, C. WERTHE, C. LIME, A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, S. PESEUX (à partir du 0.2), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, P. CURIE, C. THIEBAUT (à partir du 0.2), B. FALCINELLA, D. PARIS, J. CANAL, JL. FOUSSERET, J. KRIEGER, D. GAUTHEROT, G. BAULIEU, E. BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Y. MAURICE, M. DONEY, L. CROIZIER

Délibération n°2019/004593
Rapport n°0.6 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président
Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Résumé :
Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibérations du 30 juin 2016 et 17 décembre 2018, donné délégation au Bureau pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.
La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 14 février 2019 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau du 22/11/18 et 29/11/18
Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1er Vice-Président :
- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :
- a nommé Monsieur Christophe LIME comme secrétaire de séance,
- a approuvé les procès-verbaux des séances de Bureau du 22/11/18 et 29/11/18.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Février 2019)
MM. P. CURIE et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.
A l'unanimité, le Bureau :
- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par GRAND BESANCON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND BESANCON pour un montant total de 798 939,30 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Ressources humaines

Ajustement technique suite à une procédure de recrutement (Direction Architecture)
A l'unanimité, le Bureau :
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'ingénieur chargé d'opération au sein de la direction Architecture à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Ajustements techniques - Rémunération d'agents en CDI
A l'unanimité, le Bureau :

- a défini dans les conditions énoncées la rémunération afférente :
  - à l'emploi de directeur de l'économie, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et du commerce qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
  - à l'emploi d'assistant d'enseignement artistique qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
  - à l'emploi de chargé d'affaires qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Présentation de la contribution du Conseil de Développement Participatif (CDP) au futur schéma scientifique et culturel du Musée des Maisons comtoises de Nancray
A l'unanimité, le Bureau a pris connaissance du contenu de la contribution du CDP au projet scientifique du Musée des Maisons comtoises.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Fonds d'aide « Manifestations sportives » - 1ère attribution pour 2019 (subventions inférieures à 23 000 €)
M. P. CONTOZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 11 subventions d'un montant total de 28 300 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives» pour le 1er semestre 2019 :

- 10 000€ à l'AMICALE CYCLISTE BISONTINE pour les championnats de France de cyclo-cross
- 500€ au BESANCON TRIATHLON pour le Bike and Run
- 500€ à l'ASPTT pour les Rives du Doubs
- 500€ à l'AC 2000 pour le VTT de la Dame Blanche
- 300€ à l'AMICALE CYCLISTE BISONTINE pour le prix cycliste de Pelousey
- 2 500€ à l'AMICALE DE SAONE pour la Diagonale du Doubs
- 500€ au FOOTBALL CLUB MONTFAUCON pour le Trail de Montfaucon
- 4 500€ à l'ASTB pour le Trail des Forts
- 4 000€ au COPC pour les Grands Raids
- 4 000€ au BESANCON TRIATHLON pour le Triathlon Vauban
- 1 000€ à BALISE 25 pour les 2 journées Nationales pédestre

Demande de subvention du Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Doubs (CDRP25) pour des travaux sur le GR 59
M. A. LORIGUET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € au Comité Départemental de la Randonnée pédestre du Doubs.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Réseau « entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »
A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 3 000 €, pour la session 2018-2019 de l'opération « Les Entrepreneuriales», portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Subvention à l'Université de Franche-Comté - Bourses Victor Hugo
M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 13 930 € dans le cadre du soutien à 2 bourses Victor Hugo pour une année,
- a autorisé Monsieur le 1er Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

ZAE CHAMP DU CHENE A CHAMPAGNEY – Définition du prix de cession
A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur le prix de cession proposé.

Zone d'Activité Economique du NORET à MAMIROLLE - Modification du prix de vente du lot n°9
M. D. HUOT, conseiller intéressé, ne participe-pas aux débats et ne prend pas part au vote.
A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, a validé le principe d'un prix de cession adapté à hauteur de 15 € H.T. / m² pour le lot n°9 compte tenu de ses spécificités.

Commission n°04 : Développement durable

Convention d'expérimentation entre le Grand Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'exploitation des données issues de la collecte des déchets
A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le projet de partenariat à engager entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Grand Besançon,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans le cadre.

Renouvellement de la convention avec le Club FACE
A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € au Club FACE pour l'année 2019,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe à intervenir dans ce cadre.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chaucenne, Pelousey, Ecole Valentin et Besançon
MM. B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.
A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023 :

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de labellisations suivantes :
    - la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE pour 1 logement situé à ECOLE VALENTIN correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
    - la société CARRE CENTRE EST pour 1 logement situé à BESANCON, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.
- compte tenu de la jurisprudence de la Commission en matière de valeurs maximums de labellisation, s'est prononcé défavorablement sur les demandes de labellisations suivantes :
    - la demande de labellisation de la société NEOLIA MAISONS INDIVIDUELLES pour 1 logement situé à CHAUCENNE,
    - la demande de labellisation de la société MAISONS HAPPY pour 1 logement situé à PELOUSEY.

Révision des Règlements intérieurs des aires des gens du voyage du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023, s'est prononcé favorablement sur :

- les modifications du Règlement intérieur des aires d'accueil,
- la modification du montant du dépôt de garantie à verser sur les aires de grands passages,
- sur la grille tarifaire des dégradations.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Préfecture du Doubs
Reçu le - 7 MARS 2019
Contrôle de légalité